



Saint-Colomban
la nature habitée

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 décembre 2018 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#2018-00278 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre une marge arrière à 4,69 mètres au lieu de 7,5 mètres tel que prescrit par la grille de zonage de la zone H1-108, et ce, tel que démontré sur le certificat de localisation de Murray Vanesse Arpenteurs-géomètres, en date du 6 novembre 2018, sous le numéro de minute 11431.

Identification du site concerné : Matricule : 5363-66-8639
Cadastre : 4 090 526
Adresse : 700, rue Alain

#2018-00250 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre un degré d'alignement de plus de 30° par rapport à la ligne de rue pour l'habitation unifamiliale projetée, et ce, tel que démontré sur le certificat d'implantation de Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres, minute 36 756 en date du 5 octobre 2018.

Identification du site concerné : Matricule : À venir
Cadastre : 6 265 790
Adresse : rue des Cuivres

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-UNIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.


Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca